

## CRITÈRES POUR QU'UNE COMPÉTITION SOIT RECONNUE EN TANT QUE CHAMPIONNAT PROVINCIAL MAÎTRES D'HALTÉROPHILIE



Pour qu'une compétition provinciale d'haltérophilie soit reconnue pour la qualification des membres de la CMWFHCM pour des records canadiens Maîtres et pour les Championnats Internationaux Maîtres, les critères suivants doivent être remplis:

1. La compétition doit être désignée en tant que Championnat Provincial Maîtres; cependant, elle peut être combinée avec une compétition Sénior en autant que "Provinciaux Maîtres" apparait dans le nom de la compétition.
2. Les athlètes doivent être inscrits en tant qu'athlètes Maîtres, et des prix pour toutes les catégories de participants Maîtres doivent être disponibles. Les catégories sont, 30-34 (non obligatoire, mais recommandé), 35-39, etc., 80-84, 85+ pour les deux genres, et dans les catégories de poids reconnues par la IWF. (D'après les règlements de la IWF Maîtres.)
3. Le Championnat doit être sujet au contrôle antidopage. La CMWFHCM va reconnaître tous les résultats négatifs des athlètes tel que défini dans la Politique antidopage de la CMWFHCM.
4. Les athlètes au-dessus de 30 ans ne sont pas obligés d'être des membres de la Fédération Haltérophilie Canadienne Maîtres, mais il est recommandé avant de compétitionner au Championnat Provincial Maîtres d'Haltérophilie. Les membres de la Fédération Haltérophilie Canadienne Maîtres peuvent essayer de briser des records canadiens Maîtres d'haltérophilie ou se qualifier pour des compétitions internationales Maîtres.